

Séance du 10 janvier 2019

~~~~~

L'an deux mil dix-neuf, le dix janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F.-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. BARDON D. GRANGE F.

Mmes. GREFFIER MJ. CHOUARD M.-A. PINEAU L. DELAUNAY B. SASSIER F. PÉRAULT S.

Était absente excusée : RAGUIN N.

M GRANGE Fabrice est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du six décembre deux mil dix-huit. Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : transfert du résultat de clôture 2017 du lotissement le Hameau des Plaudières vers le budget communal 2018. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **1) Demande du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) auprès du Conseil Départemental pour la création du prolongement des trottoirs rue Jean Michau au titre de l'enveloppe « socle »**

Pour la création du prolongement des trottoirs rue Jean Michau, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement et de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'enveloppe « socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

|                                | Taux en %     | Montant en € TTC |
|--------------------------------|---------------|------------------|
| - Conseil Départemental : FDSR | 14,35         | 10 291,00        |
| - Fonds propres                | 85,65         | 61 424,20        |
| <b>Total</b>                   | <b>100,00</b> | <b>71 715,20</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le plan de financement tel que figurant ci-dessus et **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'enveloppe « socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) d'un montant de 10 291,00 € pour la création du prolongement des trottoirs rue Jean Michau.

#### **2) Autorisation à Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, qu'en attendant le vote du budget communal 2019, le Conseil Municipal doit lui donner l'autorisation de pouvoir mandater les factures d'investissement à hauteur d'un quart du montant investi l'année précédente soit 95 661,40 €. Pourront être alors mandatées les factures relatives à la réhabilitation thermique du groupe scolaire et de la création de la chaufferie bois.

Monsieur le Maire expose et rappelle aux conseillers municipaux, les dépenses d'investissement à mandater avant le vote du budget communal 2019 :

| Opération                                        | Compte/<br>N°opération | Montant HT<br>en euros | Montant TTC en euros |
|--------------------------------------------------|------------------------|------------------------|----------------------|
| Jeux extérieurs fitness                          | 2181-130               | 1 540,00               | 1 848,00             |
| Bornes de propreté canine                        | 2181-130               | 347,92                 | 417,50               |
| Réhabilitation thermique du groupe scolaire      | 21312-138              | 77 500,00              | 93 000,00            |
| <b>Montant total opérations d'investissement</b> |                        | <b>79 387,92</b>       | <b>95 265,50</b>     |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'**AFFECTER** les dépenses d'investissement à mandater avant le vote du budget communal 2019, comme indiqué précédemment.

#### **3) Avenants au marché public « réhabilitation thermique du groupe scolaire et création d'une chaufferie bois »**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de délibérer pour tout avenant supérieur ou égal à 5 % du marché initial et présente l'ensemble des différents avenants.

Aussi, il annonce une bonne nouvelle : Deux dossiers DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) avaient été déposés en 2018 : le premier pour la réhabilitation thermique du groupe scolaire et le second pour la création de la chaufferie bois. La création de la chaufferie bois a été retenue pour la DSIL 2018, quant à la réhabilitation thermique du groupe scolaire, une demande devait être renouvelée en 2019. Mais bonne nouvelle, la commune bénéficie dès 2018,

pour la réhabilitation thermique du groupe scolaire, d'un montant de 73 789 € provenant du reliquat sur les crédits régionaux de la DSIL 2018.

Suite au lancement par procédure adaptée et par délibération n°2018043 en date du 3 juillet 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

Des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour les lots suivants :

| Lot                        | Entreprise         | Objet                                                                                                     | Montant HT | Montant TTC | Montant du nouveau marché en TTC |
|----------------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|----------------------------------|
|                            |                    |                                                                                                           | en €       |             |                                  |
| 2 - Gros œuvre             | MESTIVIER          | N°1 : Plus-value : Renfort de fondation le long du local Comité des Fêtes                                 | 4 000,00   | 4 800,00    | 117 201,26                       |
| 3 - Charpente-couverture   | DUVAL Guillaume    | N°1 : Plus-value : Ouverture d'une trappe d'accès au plafond de la salle périscolaire                     | 420,00     | 504,00      | 54 317,03                        |
| 5- Métallerie-serrurerie   | GSA5               | N°1 : Plus-value : Extension porte coulissante silo et chaufferie bois                                    | 1 764,00   | 2 116,80    | 16 516,80                        |
| 7 - Plâtrerie              | TOLGA              | N°1 : Plus-value : travaux complémentaires pour habillage de murs en BA13 pour la salle périscolaire      | 481,04     | 577,25      | 28 344,52                        |
|                            |                    | N°2 : Moins-value : plafond sur la salle périscolaire                                                     | 3 131,87   | 3 758,24    | 24 586,27                        |
| 8- Peinture                | GADIN              | N°1 : Plus-value : peinture du plafond de la salle périscolaire                                           | 1 595,22   | 1 914,26    | 11 692,24                        |
| 9 - Électricité            | SAINT ELOI FOUGERE | N°1 : Plus-value : Postes de travail en périscolaire et compléments alimentation pour le bureau à l'étage | 2 751,64   | 3 301,97    | 12 169,73                        |
|                            |                    | N°2 : Plus-value : deux alimentations VMC en complément                                                   | 457,36     | 548,83      | 12 718,56                        |
| 10 - Chauffage ventilation | BRUNET             | N°1 : Plus-value : installation d'une commande centralisée sur régulation de chauffage                    | 6 558,00   | 7 869,60    | 189 301,20                       |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants au marché M14-66 pour les montants indiqués ci-dessus.

#### 4) Subventions communales 2019

Vu les demandes de subventions des associations communales et autres,

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer le montant des subventions à accorder pour l'année 2019.

|                      |          |                               |          |
|----------------------|----------|-------------------------------|----------|
| Coopérative scolaire | 440.00 € | Souvenir Français Cantonal    | 50.00 €  |
| USEP Sepmes-Draché-  | 240.00 € | A.D.M.R. (Descartes)          | 100.00 € |
| APE Esves & Manse    | 165.00 € | FNATH Canton de Descartes     | 35.00 €  |
| A.B.C.D.             | 800.00 € | ASSAD (Ste-Maure-de-Touraine) | 100.00 € |
| A.C.I.V.E.M.         | 500.00 € | Comice Agricole               | 114.60 € |
| UNC-AFN              | 100.00 € | Croix-Rouge                   | 35.00 €  |
| Comité des Fêtes     | 580.00 € | U.D.D.E.N. 37                 | 35.00 €  |
| U.S.S.D.             | 165.00 € | Les Restos du Cœur            | 150.00 € |
| Gym Bien-Être        | 100.00 € | Association communes LGV-SEA  | 70.00 €  |
| BAD-A-DRACHÉ         | 100.00 € | Team Racing Tourangeau        | 50.00 €  |
| CAC                  | 100.00 € | La Petite Chevauchée          | 100.00 € |
| ACCA                 | 220.00 € |                               |          |

## **LOTISSEMENT LE HAMEAU DES PLAUDIÈRES**

### **• Transfert du résultat de clôture 2017 du lotissement le Hameau des Plaudières vers le budget communal 2018**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à transférer le résultat de clôture 2017 du budget lotissement le Hameau des Plaudières d'un montant de 24 039,03 € sur le budget communal 2018.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **POPULATION**

#### **• INSEE : résultat du dernier recensement**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la population légale est la millésimée 2016 :

- population municipale : 745

- population comptée à part\* : 19

soit une population totale de 764 habitants. Elle était de 675 en 2006.

La commune fait partie des 10 plus fortes progressions de LOCHES SUD TOURAINE (+10,37 %).

\* *La population comptée à part comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.*

## **BÂTIMENTS PUBLICS**

### **1) Mairie**

Monsieur le Maire informe les élus qu'un des vieux châssis de toit du grenier de la mairie occasionne, à chaque précipitation, une fuite d'eau sur le plafond de la salle des adjoints. Un devis pour sa suppression avec remise en état de la toiture a été demandé auprès de la SARL DUVAL. Aussi, Monsieur le Maire informe les élus qu'un devis a été demandé auprès de la société DUBOIS pour le remplacement de la porte d'entrée du conseil municipal par une porte en aluminium.

### **2) Réhabilitation thermique du groupe scolaire**

Monsieur le Maire souhaite que la commission bâtiments se réunisse très rapidement afin de statuer sur l'installation des toilettes et sol de la bibliothèque. Aussi, il indique qu'il serait bon de voir en même temps les travaux de peinture à envisager pour le couloir de l'école. Monsieur David BARDON, délégué à la commission Bâtiments fixe la réunion le jeudi 17 janvier 2019 à 18h00.

## **LOCHES SUD TOURAINE**

Après la phase de définition des enjeux et de validation de la stratégie territoriale, l'étape de construction du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial va être lancée avec, comme annoncé en octobre dernier, une nouvelle phase de concertation autour de 5 ateliers thématiques pour définir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du plan climat. Monsieur informe le programme :

- Jeudi 17 Janvier – 19h30 – Thématique de l'habitat
- Jeudi 24 Janvier – 19h30 – Thématique de la mobilité et des déplacements
- Vendredi 1<sup>er</sup> février – 19h30 – Thématique des nouvelles énergies
- Mercredi 6 Février – 19h30 – Thématique de l'économie locale et de la consommation
- Mardi 12 Février – 19h30 – Thématique de l'agriculture et de la séquestration carbone

Ces réunions auront lieu à la salle des fêtes de BETZ-LE-CHÂTEAU.

## **BULLETTIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe les élus que les bulletins communaux ont été distribués et que les retours sont plutôt positifs. Monsieur le Maire félicite la commission communication qui a élaboré un bel ouvrage de grande qualité, en collaboration avec Madame Annie DUTARDRE.

## **ILLUMINATIONS DE NOËL**

Monsieur le Maire félicite la commission « illuminations » : le sapin lumineux et les nouvelles décorations sont du plus bel effet. Reste peut être à ajouter un peu de couleur bleue.

## **VOIRIE**

### **1 Travaux 2019**

Monsieur François-Xavier BRION indique que la commission voirie, après une visite des routes et chemins de la commune, a listé l'ensemble des travaux 2019 à envisager.

### **2) Arrêt de bus sis à Beauvais**

Monsieur le Maire informe les élus que la signalisation horizontale marquant l'arrêt et qui était prévue avant les vacances de Noël n'est toujours pas matérialisée. Un point lumineux a été sollicité par les familles des enfants qui fréquentent cet arrêt. Monsieur le Maire propose aux élus d'étudier la pose d'un candélabre solaire.

## **FIBRE OPTIQUE**

Monsieur David BARDON précise aux élus que l'arrivée est prévue en 2021. Les travaux de pose du réseau principal reliant MARCILLY/VIENNE à LIGUEIL sont actuellement en cours sur la commune.

## **RADARS PÉDAGOGIQUES SÉCURITÉ**

### **• Point sur les radars pédagogiques**

Monsieur David BARDON présente aux élus les statistiques des deux radars pédagogiques, installés rue du 8 Mai 1945 et rue Jean Michau aux entrées et sorties de bourg. On s'aperçoit cette fois encore que ces radars ont un réel effet pédagogique et qu'une grande majorité d'automobilistes respecte la limitation de vitesse. Monsieur François-Xavier BRION suggère, comme il était prévu, de modifier leur emplacement. Après échange, il a été décidé de les maintenir pour l'instant au même endroit.

## **PROCHAINE RÉUNION À VENIR**

- Réunion de conseil municipal** : le jeudi 7 février 2019 à 20h00.

La séance est levée à 22h08.